

Séance du jeudi 11 juillet 2024

Date de la convocation: 06/07/2024

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 8

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants : 8

Absents : Christophe LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ

Absents excusés :

Absents représentés :

Franck BARBIER

Secrétaire de séance :

Objet: Approbation d'une durée d'amortissement pour les subventions d'équipements - D_2024_013

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M51

Madame Le Maire précise que l'assemblée délibérante doit statuer sur les durées d'amortissements des subventions d'équipements versées (compte 204 correspondant aux travaux d'enfouissements des communications électroniques notamment).

La durée maximale d'amortissement préconisée est de 5 ans

Madame Le Maire propose donc les durées d'amortissements suivantes :

COMPTE	DESIGNATION	DUREE
2041412	Sub Cne GFP : bâtiments, installations	5 ans
2041482	Sub Autres Cne : bâtiments, installations	5 ans
20422	Privé : bâtiments, installations	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité les durées d'amortissements citées ci-dessus

Fait et délibéré le 11 juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN

AGEDI Dépôt Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2024 077-217702257-20240711-D_2024_013-DE